

COMMUNE D'HONDEGHEM

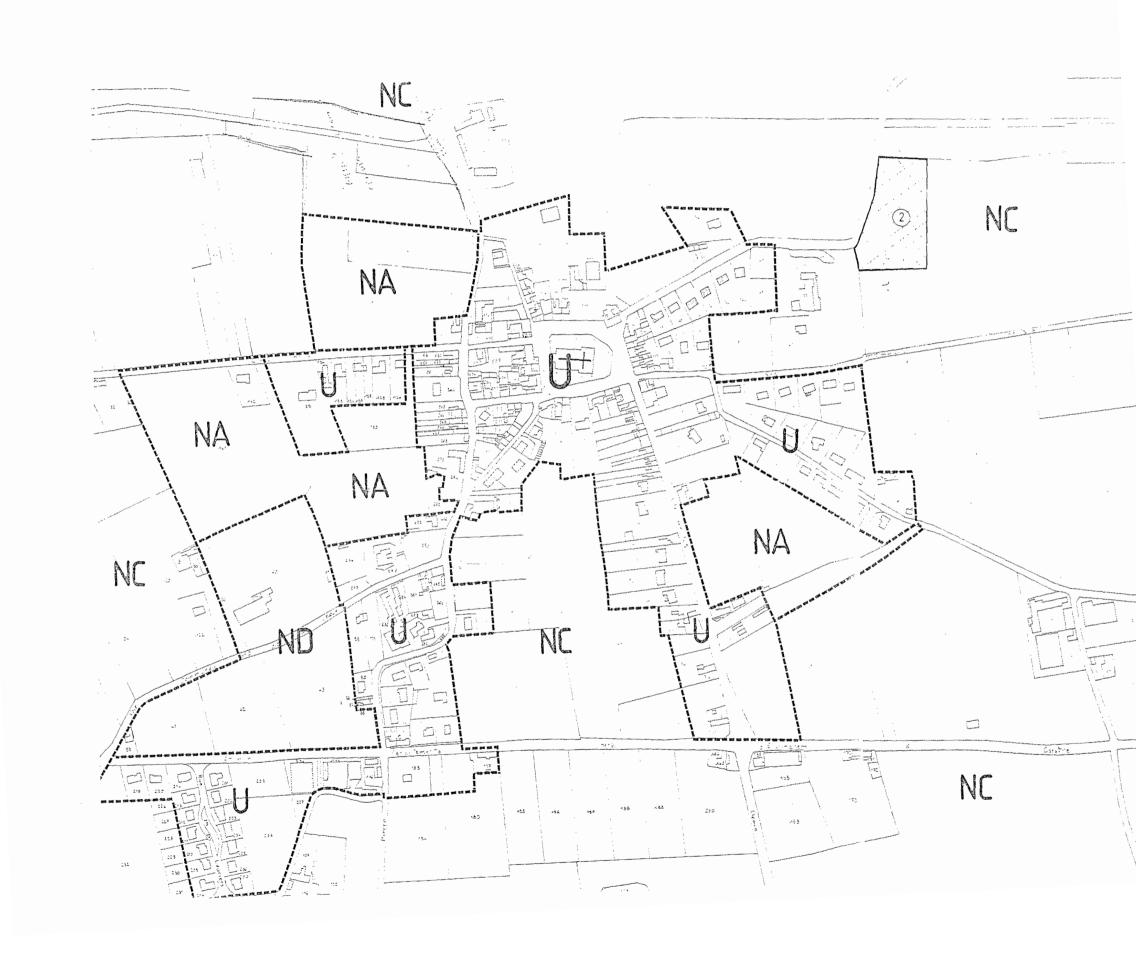
CANTON D'HAZEBOUCK - NORD

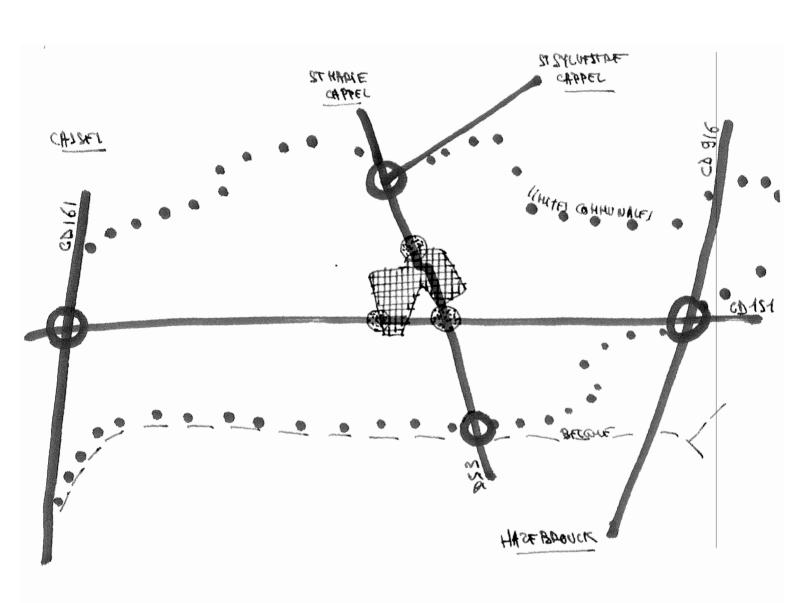
DOCUMENT PROGRAMME

FONDS D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Novembre 91







SOMMAIRE

- A CADRE GENERAL
- **B** OBJECTIFS
- C PROCESSUS
- D CENTRE DU VILLAGE
 - APPARTENANCE A LA COMMUNE
 - STRUCTURE EXISTANTE
 - CONSEILS AUX HABITANTS
 - LES BATIMENTS PUBLICS
 - ACCASTILLAGE
- E ACCES DU VILLAGE
- F PAYSAGE AGRICOLE
 - RESEAUX

- VIAIRES
- HYDRAULIQUES
- LES HAMEAUX
- LE VEGETAL

- ECLAIRAGE
- SIGNALISATION
- G GRANDS PROJETS
 - S.N.C.F.
 - S.I.A.N.
- H LIEUX INCONTOURNABLES

A - CADRE GENERAL

Convaincue de l'importance du cadre de vie de ses habitants, la municipalité souhaite mener une réflexion approfondie sur l'ensemble de son territoire.

Ce travail, à réaliser par une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un paysagiste et d'un architecte et de tout autre compétence proposée par cette équipe (coloriste - historien - technicien de l'eau - de la végétation...), permettra à l'équipe municipale de se forger un outil prospectif de gestion communale.

A cette fin, le Conseil Général sera sollicité au titre de sa politique "cadre de vie" tant pour l'étude que pour les travaux susceptibles d'être engagés ultérieurement.

B - OBJECTIFS

Village paisible d'environ 850 âmes, à l'écart de tout bouleversement, Hondeghem s'attache au bien être de ses habitants.

Le passage de la ligne TGV au nord du territoire communal est l'occasion de mener de front diverses réflexions concourant toutes au développement harmonieux de la commune.

A ce jour les actions majeures engagées concernent :

- . les travaux d'infrastructure de la ligne T.G.V.
- . l'étude d'impact lié au remembrement à venir.
- . la préfiguration du développement communal à travers la création d'un P.O.S.
- . l'aboutissement du réseau d'assainissement (station d'épuration).
- . les voiries départementales.

La municipalité souhaite par cette étude "cadre de vie" harmoniser l'ensemble de ces actions et enrichir les échanges des divers acteurs par une vision et une attention globale des enjeux communaux. Le travail portera donc sur le paysage urbanisé et agricole sans négliger le cadre bâti existant, souvent pittoresque et de bonne qualité.

C - PROCESSUS

Le travail attendu de l'équipe de maîtrise d'œuvre se décompose en trois étapes:

A la fin de chacune d'elles, il est proposé par la commune de faire le point avec l'ensemble des professionnels concernés et le C.A.U.E.

1 - POURSUITE AVEC L'EQUIPE COMMUNALE DE LA DEFINITION PRECISE DU PROGRAMME.

Le maître d'œuvre devra à ce titre signaler les complémentarités, les incompatibilités et, par conséquent les choix des éléments de programme, uniquement en termes d'objectifs et de valeurs d'usage.

La commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (plan P.O.S. - cadastre - photos...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'elle souhaite associer à ses travaux.

- S.N.C.F.
- BET: Bacro
- S.I.A.N.
- D.D.E. arrondissement Dunkerque
- Conseil Général : D.A.C.V. D.V.I.
- Office de tourisme
- Habitants enseignants...
- Communes limitrophes
- Wateringues
- ...

Cette première étape fera l'objet d'un document fixant définitivement l'ensemble des objectifs à atteindre.

2 - ANALYSE DES SITES ET PRODUCTION DE SCHEMAS D'ORGANISATION.

L'analyse se basera sur :

- . L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale
 - sortie d'école
 - messe
 - fête communale
 - ducasse
 - jour/nuit
 - été/hiver
- . Un recensement du patrimoine architectural et végétal et de son impact sur le paysage (voir le travail réalisé par le BET Bacro).
- . Des outils, dont le maître d'œuvre fixera la nécessité : photos, films, vues aériennes...
- . Des informations complémentaires indispensables aux prises de décisions ultérieures.
 - programme D.V.I. du Conseil Général
 - histoire locale
 - circuits de randonnée
 - programme d'équipement de la commune

- ...

Ces éléments de base permettront au maître d'œuvre de conforter ou d'infléchir, en accord avec les élus, certains éléments du programme.

Les propositions du maître d'œuvre s'élaboreront à travers un ensemble d'esquisses et des schémas d'organisation permettant d'arrêter les options d'aménagement.

Le maître d'ouvrage pourra également, user de ces documents pour inciter ses partenaires, notamment les habitants de s'associer à l'œuvre commune.

3 - DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET REALISATION D'AVANT-PROJETS-SOMMAIRES.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées avec la commune, le maître d'œuvre établira un programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité
- l'urgence
- les opportunités (partenaires...)
- le coût

-...

Les Avant-Projets-Sommaires de sites concluront cette troisième étape.

Parallèlement à ces missions "ordinaires" la commune demandera au maître d'œuvre de produire des documents nécessaires à la médiatisation de son travail (expositions, participation à des manifestations telles que "journée de la haie, de l'arbres"...)

Sur ce chapitre, le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "Ecole des Passemurailles".

Le Conseil Général souhaite à moyen terme communiquer à un public élargi le contenu des études communales réalisées dans le cadre de cette politique. A cette fin, il pourra être demandé au maître d'œuvre des documents graphiques permettant d'illustrer le travail réalisé pour la commune.

D - CENTRE DU VILLAGE

1 - APPARTENANCE A LA COMMUNE

Etre fier : l'esprit de clocher, l'orgueil d'être d'Hondeghem signifient que la commune est différente des autres. Sans revendiquer cette différence, il est bon de la cultiver avec douceur et ténacité.

Le maître d'œuvre s'attachera à recenser par thème l'ensemble des particularités communales qui forgent la personnalité du village :

- patrimoine bâti
- infrastructure
- patrimoine végétal

-...

Ce recensement permettra en cours d'étude de fonder les principes d'aménagement.

S'y reconnaître : afin de garantir la pérennité de la vie villageoise , il conviendra d'agir sur les lieux indispensables aux divers degrés de cette vie communautaire

- . devant chez
- . dans la rue
- . dans le hameau
- . dans le village

. ...

2 - STRUCTURE DU VILLAGE

La structure rayonnante à partir de l'église est l'une des forces du village. Parallèlement au renforcement de cette caractéristique, il conviendra d'établir un programme précis d'usage des espaces

- circulation automobile
- stationnement
- rapports d'usage et symboliques avec les équipements (église - mairie - salle des fêtes...): parvis - mise en scène valorisation
- fêtes communales

- ...

Il faut souligner que la poésie à préserver tient à la fois aux affectations multiples des espaces et au registre rural des aménagements existants et attendus.

3 - CONSEILS AUX PARTICULIERS

Les caractéristiques du centre du village dépendent des bâtiments qui en constituent les limites. Il appartient donc aux propriétaires de participer à l'œuvre commune par le traitement des espaces sur rue (jardinets/façades) de façon cohérente et harmonieuse.

Le maître d'œuvre de l'étude mesurera l'impact de tels espaces et aidera les particuliers par des croquis, plaquette de couleurs...

Ce travail pourra également servir de base à la municipalité pour la gestion des permis de construire et des déclarations de travaux (voir P.O.S.).

4 - BATIMENTS PUBLICS

Les équipements communaux participent à la qualité de vie du village, tant par leur fonctionnement propre, que par l'image qu'ils donnent.

A ce titre, les abords renforcent le confort de l'équipement mais aussi son aspect institutionnel (parvis - éclairage - accès...).

De par son statut, il peut également illustrer la volonté municipale d'embellissement du village.

Deux niveaux de réflexion sont souhaités :

- recensement du patrimoine communal
- établissement d'un programme d'équipement à moyen et long terme.(rénovation/création/mutation)

5 - ACCASTILLAGE

L'espace bâti est souvent encombré d'éléments par ailleurs nécessaires : abribus/distribution E.D.F./candélabres/corbeilles/bancs/jardinières...

Le désordre est dû à l'accumulation successive de ces objets plus qu'à leur existence propre.

Des propositions seront faites afin de gommer dans un premier temps les aspects les plus négatifs et de définir une philosophie générale pour le plus long terme.

E - ACCES AU VILLAGE

Les limites communales sont peu marquées dans le paysage. Seule la Borrebecque au sud, élément naturel, accompagne cette limite administrative.

S'il n'est pas question ici de matérialiser artificiellement la limite communale, il semble souhaitable de la rendre perceptible à travers l'aménagement de lieux singuliers et fréquentés.

Deux échelles de perceptions sont proposées :

1 - APPROCHE DE LA COMMUNE

Les routes sur leur linéaire et particulièrement les carrefours offrent des emprises et des occasions qu'il conviendra d'explorer et d'exploiter (vues transversales, traitement et gestion des bas-côtés, signalétique, éclairage...)

Compte tenu du statut de ces voies (routes départementales) cette réflexion devra être menée conjointement avec la Direction de la Voirie et des Infrastructures du Conseil Général.

2 - APPROCHE DU CENTRE

. Voies/limites bâties franges.

L'approche du centre du village permet à l'usager une vision de plus en plus précise de la limite entre le bâti et l'espace agricole.

Si la valorisation de ce qui est le plus souvent des fonds de parcelles, s'avère difficile du point de vue foncier, la mise en place du P.O.S. permet de préfigurer le développement communal et d'anticiper sur la configuration même des limites bâties.

Le passage du paysage agricole au bâti fait souvent appel à la notion de Porte. Le carrefour du CD 151 et du CD 53, très fréquenté actuellement et à la limite du centre du village peut par son échelle reprendre cette notion. Ailleurs, il paraît plus judicieux de se baser sur une progression du "dehors ou dedans".

- la signalétique - l'éclairage - les matériaux - le niveau d'équipement (trottoir...) sont autant d'éléments qui permettent d'organiser la mise en scène de ces entrées.

(Le flux routier important sur le C.D. 161 qui a fait naître l'idée d'un giratoire au carrefour avec le CD 53 sera vraisemblablement modifié lors de la réalisation du contournement Nord de la ville d'Hazebrouck).

F - PAYSAGE AGRICOLE

L'espace agricole représente plus des 9/10ème du territoire communal. Il est donc légitime d'y poser un regard attentif et d'envisager petit à petit des actions visant à en conforter la qualité.

Compte tenu du caractère essentiellement administratif des limites communales et pour satisfaire aux exigences du paysage une concertation pourra être envisagée avec les communes limitrophes (Hazebrouck - Saint Sylvestre - Cappel - Sainte Marie Cappel...).

L'étude d'impact liée au remembrement, réalisée par le BET Bacro à la demande du Conseil Général, pourra être poursuivie selon les attendus spécifiques de ce programme.

LES CONSTITUANTS DU PAYSAGE

La composition du paysage agricole est dépendante de la qualité de chaque constituant et de leurs imbrications.

Les intentions et l'analyse seront donc globales même si des propositions d'aménagement demandent à être détaillées et localisées.

Réseau viaire

Routes départementales - ancienne voie romaine - chemins ruraux - chemins d'exploitation..., le maillage obéit à des logiques fonctionnelles et possède des exigences de gestion auxquelles il est souhaitable d'apporter des solutions précises (entretien des fossés, des bas-côtés...) et pourquoi pas de nouvelles fonctions :

- perspectives
- arrêt près d'un lieu bucolique ou remarquable
- aménagement de parcours traditionnellement empruntés par les habitants (promenade).

Réseau hydraulique - Becque

La becque de la Bréarde et la Borrebecque semblent suffisamment significatives pour faire l'objet d'aménagements spécifiques.

Hameaux - fermes

Ces satellites font partie du village. Ils ponctuent le paysage agricole et sont autant de points de repère.

Leur valorisation passe, comme pour les fermes isolées, par celle du bâti et celle de leurs abords.

Le végétal

Qu'il soit événementiel (arbre solitaire au bord du chemin) ou qu'il accompagne les éléments du paysage (parcellaire - mare - becque - route - chemins - bâtiment...) le végétal devrait faire l'objet d'une gestion attentive et de multiples créations.

Eclairage - signalisation

Complémentairement à la signalisation directionnelle existante ou à venir, il est souhaitable d'apporter le plaisir de comprendre par une information dès qu'elle semble nécessaire ou justifiée par la fréquentation (randonnée...).

G - **GRANDS** PROJETS

T.G.V.

La ligne T.G.V. dont la mise en œuvre est fort avancée fait l'objet d'aménagements paysagers qu'il conviendra de connaître et d'amender si nécessaire pour soigner l'articulation du site avec la plaine agricole.

Les délaissés routiers seront examinés conjointement avec la S.N.C.F. et le Conseil Général (C.D.).

La zone de remblais de 7 hectares, ce dépôt de terre qui devrait être aménagé par la S.N.C.F. a fait l'objet d'études à l'initiative de la commune pour un usage de détente et de loisirs (plan d'eau...), financièrement trop lourd pour le budget communal.

Un nouveau scénario sera fait en tenant compte d'un coût de travaux supportable par la commune (faire le montage financier).

AGENCE DE L'EAU

Le réseau d'assainissement est effectué à près de 90 %, reste à réaliser l'épuration.

Deux hectares sont réservés par le S.I.A.N. pour des bassins de lagunage, au nord de la commune.

Cette réalisation prévue en 1992 sera examinée avec le S.I.A.N. pour juger de son impact et des prérogatives municipales susceptibles de compléter cette mise en œuvre.

H - LIEUX INCONTOURNABLES

- la Bréarde

- remblais et ligne S.N.C.F.

- la Borrebecque

- lagunage S.I.A.N.

- C.D. et carrefour

- contour de l'église

- équipements communaux :

- presbytère

- mairie - école

- salle des fêtes

site : salle de sports/tir à l'arc

La rédaction de ce document programme et notamment son découpage en thèmes ne permettent pas de mentionner de façon exhaustive l'ensemble des préoccupations municipales.

Seules l'analyse diagnostique et l'étude permettront de trouver une cohérence et une exhaustivité dans l'énoncé des lieux à investir, d'autant qu'elles s'accompagneront d'échanges avec les gestionnaires municipaux et leurs partenaires.